

Extrait de procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 2 octobre 2025

Présidence : M. Samuel Freuler

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal n° 84 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2025;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2025 représentant au total une augmentation de charges de CHF 259'300.-;
- II. la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévu au budget 2025	CHF	3'224'050.-
Charges supplémentaires selon préavis n° 84	CHF	259'300.-
Revenus supplémentaires selon préavis n° 84	CHF	0.-
Adaptation de l'attribution au fonds de réserve	CHF	- 118'200.-
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	CHF	3'365'150.-

En vertu des articles 160 et suivants de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, cette décision est susceptible de référendum.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par 5 membres du corps électoral constituant le comité, dans les 10 jours suivant l'affichage des décisions du Conseil communal.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Samuel Freuler

Karine Teixeira Ferreira